

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 11 DEC. 2009

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Sylvie Coutures
Bureau **IBLF**
Téléphone : 01 53 18 71 02

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME
DE L'ÉTAT

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRÉTAIRES D'ÉTAT

N° **DF-IBLF-09-3042**

(DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIÈRES)

Objet : Définition d'une nouvelle procédure de gestion des habilitations dans Farandole

A la suite de l'audit de l'application de gestion de la procédure budgétaire Farandole réalisé au début de l'année, la Cour des comptes a formulé un certain nombre de recommandations notamment en ce qui concerne la sécurité. A ce titre, la gestion actuelle des habilitations a été jugée insuffisante.

Afin de remédier à cette situation, il vous est demandé de désigner un « référent habilitations FARANDOLE ».

Il ne devra y avoir qu'un seul référent par ministère.

Le rôle de cet acteur de référence est le suivant : il devra être le point de passage et de validation systématique de toute demande de création, de suppression ou de modification des habilitations dans Farandole.

A cet effet, il devra connaître la liste des utilisateurs et l'organisation qui définit son périmètre. Le Bureau BII de la DB lui fournira une cartographie de la situation actuelle et une première revue systématique sera effectuée avant le début de la campagne de saisie des RAP 2009.

Enfin, en cas d'absence temporaire ou définitive, il devra faire connaître les coordonnées de son remplaçant.

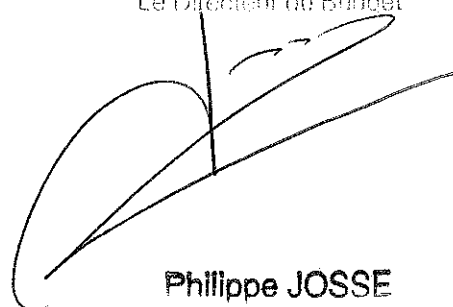
Il convient de noter que ce référent n'a pas nécessairement besoin d'avoir lui même un compte d'accès à Farandole.

Diffusion générale

Les coordonnées (nom, prénom, mèl, téléphone) de ces référents accompagnées de l'identification de leur périmètre doivent être envoyées au plus tard 6 janvier 2010 au Bureau de l'Informatique et des Infrastructures (BII) de la Direction du Budget à l'adresse suivante : claudine.fouquet@finances.gouv.fr.

Dès la publication de cette circulaire, les demandes de création, de suppression ou de modification des habilitations dans Farandole qui parviendront au Bureau BII de la Direction du Budget sans passer par le « référent habilitations FARANDOLE » défini supra ne pourront plus être prises en compte.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of connected strokes on the right, ending in a horizontal line.

Philippe JOSSE